

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_05

Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation :

30 novembre 2020

**Date d'affichage
du compte rendu :**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Rénovation du monument aux morts d'Essavilly
Demande de subventions « Plan de relance » et DETR**

Le précédent conseil municipal avait déjà mené une réflexion pour la rénovation du monument aux morts d'Essavilly. Il est nécessaire de rénover le monument en tant que tel, mais aussi la barrière qui l'entoure et d'installer un béton désactivé à ses alentours pour un aménagement qualitatif et pérenne.

Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 9 000 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
Réhabilitation	5 500,00 €
Béton désactivé	3 500,00 €
Total	9 000,00 €

Le plan de financement est le suivant :

Cas de subventions État, Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	25 %	2 250 €
Département du Jura	25 %	2 250 €
Comcom Champagnele Nozeroy Jura	25 %	2 250 €
Autofinancement	25 %	2 250 €
		9 000 €

Cas de subventions Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	3 000 €
Comcom Champagnele Nozeroy Jura	33 %	3 000 €
Autofinancement	33 %	3 000 €
		9 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation du monument aux morts d'Essavilly et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE